

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de Saint Maclou La Brière sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 9 avril 2024. Les documents budgétaires ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 2 avril 2024.

Étaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREaute, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute, , DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, , QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, , LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- M. Marc ROSE, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. Frédéric CARLIERE, Maire de GODERVILLE
- M. André Pierre BLONDEL, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. Kevin DUBOCAGE, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE à Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. VAUCHEL Benoît, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LAVILLE-REVELT Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- Mme BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREaute à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREaute

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme Muriel TORRELI, responsable finances, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Monsieur QUESADA Antonio

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 034/2024

OBJET : FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS



Délibération n° 034/2024

OBJET : FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26/03/2024

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires et non permanents au fonctionnement des services.

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT

GRADE OU EMPLOIS	NB DE POSTE PAR CATÉGORIE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETP			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
Administrative	22	21	1	22	14,40	5,90	20,30
Attaché principal	1	1		1	1,00		1
Attaché	1		1	1		0,90	0,9
Redacteur	3	3		3	1,00	2,00	3
Rédacteur principal 1ère classe	4	4	0	4	2,80		2,8
Adjoint administratif principal 1ère classe	2	2		2	2,00		2
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1		1	0,80		0,8
Adjoint administratif	10	10		10	6,80	3,00	9,8
Animation	2	2	0	2	0	2	2
Animateur	2	2		2		2,00	2,00
Médico-social	2	2	0	2	2		2
Educateur jeunes enfants	1	1		1	1,00		1,00
Educateur jeunes enfants 1ère classe	1	1		1	1,00		1,00
Sportive	3	3	0	3	2	0	2
Educateur APS principal 1ère classe	1	1		1	1,00		1,00

Educateur APS principal 2ème classe	1	1		1	1,00		
Educateur APS	1	1		1			0,00
Technique	25	21	4	25	14,62	4,70	19,32
Ingénieur							
Technicien principal 1ère classe	1	1		1	1,00		1
Technicien principal 2ème classe	5	5		5	2,00	1,00	3
Technicien Adjoint technique principal 1ère classe	2	2		2		1,00	1
Technicien Adjoint technique principal 2ème classe	5	4	1	5	4,62		4,62
Technicien Adjoint technique	12	9	3	12	7,00	2,70	9,7
Total général	54	49	5	54	33,02	12,60	45,62

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Affichage : 18/04/2024

ETAT DU PERSONNEL NON PERMANENT

GRADE OU EMPLOIS	NB DE POSTE PAR CATÉGORIE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETP
		EMPLOIS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TOTAL AGENTS CONTRACTUELS
Administrative	2	2	0	2	2,00
Attaché principal				0	
Attaché					
Redacteur	1	1		1	1,00
Rédacteur principal 1ère classe					
Adjoint administratif principal 1ère classe					
Adjoint administratif principal 2ème classe					
Adjoint administratif	1	1		1	1,00
Animation	26	0	26	26	8,00
Animateur CTG	1		1	1	0,50
Animateur	25		25	25	7,50
Médico-social				0	
Educateur jeunes enfants				0	
Sportive	3	2	1	3	0,60
Educateur APS PSV	3	2	1	3	0,40
Educateur APS	1		0,20	0	0,20
Technique	2	2	0	2	2,00
Ingénieur					
Technicien principal 1ère classe					
Technicien principal 2ème classe					
Technicien Adjoint technique principal 1ère classe					

Adjoint technique principal 2ème classe					
Adjoint technique	2	2	0	2	
Total général	33	6	27	33	12,60

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Affichage : 18/04/2024 2,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 41 voix pour et 1 abstention de Droguet Jean-Pierre

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs de la Collectivité ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE